

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 20 octobre 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Cherier, le 26 octobre 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, LOIZZO Laurent, PEURIERE Jean-Hervé, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique, COMPAGNAT Michel, ROYER Jean-Paul, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : SIETTEL Thomas, CHAUX Michel.

Absents excusés : BRUEL Laurent, BATTANDIER Maud, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, CROZET Guy, GOUTORBE Stéphane, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : PROJET DE GENDARMERIE / CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT :

Entendu M. le Président qui soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Loire Habitat a donné son accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Saint-Just-en-Chevalet.

Le projet sera réalisé conformément au référentiel des besoins et comprendra les locaux de la gendarmerie, 4 logements et 2 hébergements pour les gendarmes-adjoints volontaires.

Pour l'emprunt qui va être souscrit pour cette opération, Loire habitat souhaite bénéficier d'une garantie des collectivités territoriales.

Pour ce faire, il est proposé de répartir la garantie des emprunts qui seront souscrits à hauteur de 72% pour le Département et 28% au niveau local.

Le montant prévisionnel d'investissement est évalué entre 1.8 et 2,1 Millions d'euros par LOIRE HABITAT.

En conséquence la garantie sollicitée auprès de la CCPU serait comprise entre 504 000€ et 588 000€.

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Article premier : APPROUVE cette opération dans la limite des montants évoqués ci-dessus ;

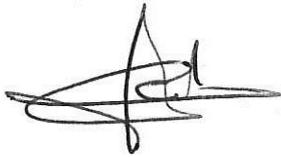
Article 2 : AUTORISE le Président à délivrer à LOIRE HABITAT une lettre d'engagement pour la réalisation de cette opération ;

Article 3 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 26 octobre 2023

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS

